



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

**Le lundi, 4 juin 2012
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 22 mai 2012
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 5.1 Signature d'une entente avec « Pattison Affichage extérieur »
 - 5.2 Désignation des employés habiles à utiliser le service en ligne « SAAQ Clic – Entreprises »
6. **Finances municipales**
 - 6.1 Octroi d'une aide financière à « L'aréna Marcel-Larocque inc. »
7. **Ressources humaines**
 - 7.1 ---
8. **Loisirs et bibliothèques**
 - 8.1 ---
9. **Infrastructures et gestion des eaux**
 - 9.1 Octroi des contrats suivants :

- 9.1.1 SA-713-AD-11 Services professionnels de surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures municipales d'une section de la rue Saint-Michel
- 9.1.2 SA-720-AD-12 Services professionnels pour la confection des plans et devis pour le prolongement d'aqueduc sur le boulevard Saint-Luc
- 9.1.3 SA-731-AD-12 Travaux de réfection de pavage et travaux connexes

10. **Toponymie et circulation**

- 10.1 Espaces réservés et stationnement limité dans le stationnement municipal P-4

11. **Travaux publics**

- 11.1 Octroi des contrats suivants :
 - 11.1.1 SA-2016-TP-12 Travaux de nettoyage de puisards de rues
 - 11.1.2 SA-2027-TP-12 Fourniture d'un camion nacelle
 - 11.1.3 SA-2039-TP-12 Travaux de marquage de chaussée

12. **Sécurité publique**

- 12.1 - - -

13. **Urbanisme**

- 13.1 Étude et décision relative à diverses demandes de dérogation mineure
 - 13.1.1 DDM 12-2693 – « Construction G.C.P. inc. » - Immeuble sis au 305, boulevard Saint-Luc
 - 13.1.2 DDM 12-2697 – « Trans-Canada Energies (Rozon Batteries) » - Immeuble sis au 700, chemin du Grand-Bernier Nord
 - 13.1.3 DDM 12-2755 – Monsieur Francis Trudeau – Immeuble sis au 200, rue Cousins Nord
 - 13.1.4 DDM 12-2657 – « Pavage du Haut-Richelieu inc. » - Immeuble constitué du lot 4 315 033 du cadastre du Québec et situé sur le chemin Petit-Bernier
 - 13.1.5 DDM 12-2731 – Madame Marie Baillargeon – Immeuble sis au 9, rue Saint-Gérard
 - 13.1.6 DDM 12-2733 – Monsieur Marius Fiset – Immeuble sis au 54, rue Phaneuf
- 13.2 Étude et décision relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale

13.2.1 PIIA 12-2738 – Madame Rachel Morin – Immeuble sis au 710 – 2^e Rue

13.2.2 PIIA 12-2777 – Madame Marjolaine Archambault – Immeuble sis au 30, rue Louis-Liénard-de-Beaujeu

13.3 Adoption du second projet des règlements suivants :

13.3.1 Règlement n^o 1081

« Règlement modifiant le règlement de zonage n^o 0651, et ses amendements, dans le but :

- de modifier les territoires désignés comme étant des boisés d'intérêt, de manière à redresser les limites du boisé et du milieu humide dans le secteur du développement du Haut-Saint-Jacques ;
- de modifier les limites des zones situées à l'extrémité ouest de la rue Saint-Jacques, au nord de la rue Claude et au sud de la rue de la Canadienne, de façon à :
 - agrandir la zone H-1272 et H-1869 à même une partie de la zone H-1576 ;
 - créer les zones H-1302, H-1304, H 1305 et H-1307 à même une partie de la zone H-1576 ;
 - créer les zones H-1303 et H-1306 à même une partie de la zone H-1576 et H-1869

13.3.2 Règlement n^o 1083

« Règlement modifiant le règlement de zonage n^o 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone I-1422 à même la zone I-1407, située sur la rue Gaudette à proximité du boulevard Industriel, sans modifier les usages autorisés ;
- d'autoriser dans la zone H-1184, située sur la rue Champlain, face à la rivière Richelieu la classe « Habitation multifamiliale » de 4 à 6 logements, de 2 à 3 étages ;
- de réduire les dimensions des terrains dans les zones C-2111, H-2192, H-2193, H-2194, H-2195. Ces zones sont situées de part et d'autre de la rue Jean-Talon, entre le croissant des Iroquois et la rue Fleur-de-Lys ;
- d'assujettir la zone C-2118, située sur le boulevard Saint-Luc à proximité de la rue Donais, au secteur de P.I.I.A : de Saint-Luc

13.3.3 Règlement n^o 1086

« Règlement modifiant le règlement de zonage n^o 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir les limites de la zone C-4010 à même une partie des limites de la zone A 4009, située à l'est de la rue des Ormes ;
- d'agrandir les limites des zones H-4958 et H-4980 à même une partie des limites de la zone C-4972, situées à l'intersection du boulevard Saint-Luc et du chemin du Ruisseau-des-Noyers ;
- d'autoriser dans la zone C-4972, située sur le boulevard Saint-Luc, les usages de la sous-classe I1-11 « Industrie de textile et du vêtement » et l'usage C1-04-01 « Pharmacie ou

- vente au détail de produits de beauté, de santé ou de soins personnels » ;
- d'agrandir les limites de la zone C-2620 à même une partie des limites de la zone C 2619, située sur le boulevard Saint-Luc, à proximité de l'intersection de la rue Bélair et pour autoriser la classe « 9. Mixte »

13.3.4 Règlement n° 1089

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de réduire la distance à respecter entre une piscine et un bâtiment, et ce, sur l'ensemble du territoire

13.3.5 Règlement n° 1091

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de modifier les territoires désignés comme étant des boisés d'intérêt, de manière à redresser les limites du boisé dans le secteur du développement du groupe habitation (H) de faible à haute densité de Rheinmetall ;
- de modifier les limites des zones situées entre le boulevard du Séminaire Sud et le chemin de fer Canadien National et la rue Cousins Sud, de façon à :
 - agrandir la zone H-1646 à même une partie de la zone H-1781 ;
 - créer les zones H-1745 et H-1754 à même une partie des zones I-1428 et H-1781 ;
 - créer la zone H-1756 à même une partie de la zone I-1428 ;
 - créer la zone H-1757 à même une partie des zones I-1428 et H-1780 ;
 - créer la zone H-1758 à même une partie de la zone H-1781 ;
 - agrandir la zone H-1780 à même une partie de la zone I-1428 ;
 - supprimer la zone H-1781

14. Avis de motion

14.1 Règlement n° 1077

« Règlement sur l'assainissement des eaux »

14.2 Règlement n° 1094

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de décontamination du lot 4 270 214 du cadastre du Québec (250, rue Mercier) décrétant une dépense n'excédant pas 374 000 \$ et un emprunt à cette fin

14.3 Règlement n° 1098

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de canalisation des fossés au pourtour du parc Jean-Lapalme, incluant le profilage d'une portion des fossés de la rue Jean, des travaux de réfection des surfaces

et ses travaux connexes, décrétant une dépense n'excédant pas 197 000 \$

- 14.4 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage – Zones C-1052, C-1859 et C-2201
- 14.5 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement modifiant le règlement sur les piia – Zones C-1052, C-1859 et C-2201
- 14.6 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement créant une nouvelle à même une partie des zones C-1052, C-1859 et C-2201

15. **Règlements**

15.1 **Règlement n° 1064**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but :

- de scinder l'usage I1-07-02 « Industrie des boissons alcoolisées, de la bière ou du vin » à l'article 49 du chapitre IV sur la classification des usages, de manière à créer des usages distincts entre l'industrie de la bière et l'industrie du vin ou du cidre ;
- de créer la zone C-1012, à même une partie des zones C-1014 et C-1766, située sur la rue Saint-Charles entre les rues Richelieu et Champlain ;
- d'autoriser dans les zones C-1010, C-1013, C-1512 et dans la nouvelle zone C-1012, l'usage I1-07-02.1 « Industrie de la bière » de type artisanal, communément appelé microbrasserie. Ces zones sont situées dans le périmètre formé par les rues Foch, du Quai, Saint-Georges et Champlain

15.2 **Règlement n° 1068**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but :

- de créer la zone C-1776 à même une partie de la zone H-1642, située sur la rue Jacques-Cartier Sud entre les rues du Carignan et Duvernay et d'y autoriser l'usage C9-02-14 « service d'entreposage », sans modifier les usages permis dans la zone avant ce découpage ;
- d'autoriser dans la zone C-1429, située sur la rue Boucher, à l'intersection du boulevard Industriel, la sous-classe C2-01 «services personnels et de santé» comme usages spécifiquement permis ;
- d'autoriser dans la zone C-5501, située sur la rue Adrien-Fontaine à proximité de l'avenue Conrad-Gosselin, la sous-classe d'usages C4-02 « Activités récréatives et sportives » et d'y exclure spécifiquement les usages C4-02-01 « salle de billard » et C4-02-06 « salle de bingo » ;
- d'autoriser dans la zone C-2627, située au nord-ouest de l'intersection formée par la rue des Trembles et le boulevard Saint-Luc, les usages C7-01-02 et C7-01-07 « Vente et location des véhicules de promenades usagés »

15.3 **Règlement n° 1085**

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats no 0654 et ses amendements dans le but d'assujettir les zones « H-2097, H-2192, H

2193, H-2194, H-2195, H-2196, H-2734 et H-2735, situées de part et d'autre de la rue Jean-Talon entre le croissant des Iroquois et la limite du périmètre urbain, à l'obligation d'établir les services d'aqueduc et d'égout, comme condition à l'obtention d'un permis de construction »

15.4 Règlement n° 1095

« Règlement modifiant le règlement n° 0771 concernant la garde des animaux, tel que modifié les règlements n^{os} 0893 et 1028 »

15.5 Règlement n° 1096

« Règlement d'emprunt visant à payer les coûts de refinancement du règlement n° 930 de l'ancienne Ville de Saint-Luc, du règlement n° 428-000 de l'ancienne Paroisse de Saint-Athanase et des règlements n^{os} 0036, 0475 0485, 0505, 0508, 0523, 0569, 0570, 0588, 0680, 0686, 0689, 0690 et 0722 de la nouvelle Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

15.6 Règlement n° 1099

« Règlement modifiant le règlement n° 0556 sur les branchements de services, tel que modifié par les règlements n^{os}0881 et 1015, afin de déterminer le tarif de branchement applicable à l'égard d'un immeuble situé en bordure d'une voie publique munie d'un terre-plein

16. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17. **Correspondance**

18. **Période de questions**

19. **Communications des membres du conseil au public**

20. **Levée de la séance**